



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## DSU

Question écrite n° 72132

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer pour 2005 quelles sont, au niveau national, les cinq communes qui ont perçu le plus fort taux de dotation de solidarité urbaine (DSU) exprimé en euros par habitant. Pour chacune de ces cinq communes, elle souhaiterait connaître le département d'appartenance, la population totale et la part de cette population qui est éventuellement classée en zone urbaine sensible.

### Texte de la réponse

Les tableaux suivants présentent pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants et pour celles de plus de 10 000 habitants, les cinq communes qui ont perçu le montant le plus élevé de DSU par habitant en 2005, ainsi que leur population totale et la part de leur population classée en zone urbaine sensible.

#### Communes de 5 000 à 9 999 habitants :

NOM COMMUNE	DÉPARTEMENT	POPULATION INSEE	POPULATION classée en ZUS	PART POPULATION classée en ZUS	DSU/HABITANT
Farebersviller	Moselle	6 947	6 167	88,77 %	219,87
Beuvrages	Nord	7 745	3 477	44,89 %	216,97
Pecquencourt	Moselle	6 627	3 965	59,83 %	165,32
Chanteloup-les-Vignes	Yvelines	9 649	7 041	72,97 %	157,17
Bethoncourt	Doubs	7 001	4 758	67,96 %	139,24

#### Communes de plus de 10 000 habitants :

NOM COMMUNE	DÉPARTEMENT	POPULATION INSEE	POPULATION classée en ZUS	PART POPULATION classée en ZUS	DSU/HABITANT
Clichy-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	28 379	21 543	75,91 %	169,16

Lormont	Gironde	21 765	16 886	77,58 %	153,44
Garges-les-Gonnesse	Val-d'Oise	40 213	29 252	72,74 %	152,78
Epinay-sous-Senart	Essonne	12 873	11 049	85,83 %	150,69
Sarcelles	Val-d'Oise	58 241	46 065	79,09 %	134,45

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72132

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 2005, page 7638

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2497